

## ANNEXE 9

### Réglementation d'urbanisme et Plans de prévention des risques naturels

Risque	Document	Cas du projet
<p>Gestion des eaux pluviales et risque d'inondation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article 21 du projet de PLU d'Ollières - dispositions relatives à la gestion et à la réduction du ruissellement urbain : toute imperméabilisation nouvelle est soumise à la création d'ouvrages spécifiques de ralentissement, de rétention et/ou d'infiltration des eaux pluviales). Les préconisations d'aménagement sont détaillées dans l'article.</li>   <li>- Article 6 du projet de PLU d'Ollières : des études d'aléa d'inondabilité ont été menées sur la commune et ont permis d'identifier les secteurs soumis à des aléas (zone « aléa d'inondabilité » sur les plans). Sur ces secteurs, identifiés par une trame spécifique sur les documents graphiques du PLU, pour toute construction susceptible d'être autorisée, le sol du plancher devra respecter la cote de l'altimétrie minimale fixée à 312 mètres NGF.</li>   <li>- Le risque Inondation est recensé comme risque majeur sur la commune (<a href="http://www.georisque.gouv.fr">www.georisque.gouv.fr</a>) pas de PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation)</li> <li>- la commune est concernée par le PAPI de l'Argens et des côtiers de l'Estérel 2016-2022</li> </ul>	<p>La parcelle de la station de pompage (B109) se situe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en zone A du projet de PLU</li>   <li>- hors de la zone « aléa d'inondabilité » (la cote altimétrique moyenne du terrain naturel de la parcelle est de l'ordre de 354.00 NGF).</li>   <li>- est soumis à la réalisation d'ouvrages de rétention pluviale qui doivent couvrir la rétention pluviale de l'imperméabilisation réalisée (article 21 du projet de PLU). Dans le cas du projet, d'après l'étude de sol géotechnique réalisée, il apparaît aux vues du contexte géologique et hydrogéologique, que la nature du sol empêche les solutions faisant intervenir des bassins fonctionnant par infiltration.</li> </ul> <p>La totalité des eaux pluviales (surface toit bâtiment et surface voirie) sera dirigée vers un bassin de rétention à ciel ouvert d'environ 80m<sup>3</sup> (dimensionnement pour une occurrence décennale). Ce dispositif de rétention assurera un stockage temporaire du traitement quantitatif des eaux de ruissellement avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales existant (Ruisseau des Blaquières). Les eaux provenant des surfaces de voirie seront collectées dans un regard équipé d'un bac de décantation, d'un siphon et d'un panier à feuille, situé en amont du bassin de rétention.</p>

Incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article 6 du projet de PLU d'Ollières : catégorisation des constructions en risque courant faible, risque courant ordinaire, risque courant important, risque particulier, divers.</li> <li>- Le risque feu de forêt est recensé comme risque majeur sur la commune (<a href="http://www.georisque.gouv.fr">www.georisque.gouv.fr</a>) mais pas de PPRIF.</li> <li>- réglementation d'accès aux massifs forestiers et Obligation légale de débroussaillage (OLD)</li> </ul>	<p>L'ensemble du projet se situe dans un massif forestier et est donc soumis à la réglementation d'accès aux massifs pendant les travaux.</p> <p>Site station de pompage concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la catégorie de risque « Courant ordinaire » du projet de PLU d'Ollières. Il est imposé soit 1 PEI de 30m<sup>3</sup>/h pendant 2h soit 1 RI de 60m<sup>3</sup>, situé à &lt; 200m.</li> </ul> <p>Le site de la station de pompage sera équipé d'un poteau incendie directement sur la parcelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le zonage de l'OLD : le débroussaillage sera réalisé en phase chantier et entretenu en phase exploitation.</li> </ul>
Retrait-gonflement des argiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes et données du site <a href="http://www.georisque.gouv.fr">www.georisque.gouv.fr</a></li> <li>- Article 6 du projet de PLU d'Ollières : carte d'aléa</li> </ul>	<p>La majeure partie du tracé est classée en aléa moyen.</p> <p>La future station de pompage est concernée par un aléa moyen.</p> <p>Une étude géotechnique est en cours sur la parcelle pour déterminer les modalités de construction adaptées au sol et sous-sol de la parcelle.</p>
Risque mouvement de terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de Plan d'Exposition aux Risques</li> <li>- Article 6 du projet de PLU Ollières : des études géotechniques ont mis en évidence des risques potentiels, avec 2 niveaux de risque : majeur et modéré.</li> </ul>	<p>La station de pompage est située hors des 2 zones de risque majeur et modéré.</p>